

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 042-3926/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au réseau européen Eurocities et paiement de la cotisation 2018

MET 18/6998/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fondée en 1986, basée à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 130 villes membres et 40 villes partenaires. Ses membres représentent 25 % de la population de l'UE.

Le réseau a pour objectif de :

- porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes ;
- réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes ;
- être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées ;
- favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens

Ses orientations sont fixées par un Comité Exécutif composé de 12 villes membres (Gand (Présidence), Nantes, Leipzig, Birmingham, Barcelone, Bratislava, Milan, Rotterdam, Turin, Stockholm, Vienne, Varsovie) et mises en oeuvre par un Secrétaire général (Mme Anna-Lisa BONI) et une équipe d'une quarantaine de personnes.

Cette approche multisectorielle permet d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d'EUROCITIES s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques (mobilité, environnement, développement économique, social, société de la connaissance et culture) et d'une quarantaine de groupes de travail.

EUROCITIES met à disposition de ces adhérents différents outils adaptés :

- Un réseau de métropoles européennes ; ainsi EUROCITIES est le grand réseau des métropoles européennes.
- Des lieux et moments d'échanges d'expérience pour élus et techniciens avec les forums thématiques, les conférences et assemblées générales annuelles. Un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que le Pacte des Maires, Green Digital Charter, Civitas...
- Un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières ainsi que des événements de type *brokerage event* dédiés à des appels Horizon 2020, UIA, MIE, LIFE.

L'adhésion de la Métropole à EUROCITIES a été formalisée par l'adoption d'une délibération en Conseil Métropolitain le 30 mars 2017.

Pour cette première année, les activités mises en œuvre par la Métropole au sein du réseau sont les suivantes :

- Participation du service Europe aux travaux du groupe des membres français de EUROCITIES ;
- Participation de Richard Mallié Vice-Président Relations internationales et européennes et du service Europe à la conférence annuelle et l'Assemblée Générale du réseau organisées du 15-17 novembre 2017 à Ljubljana en Slovénie, autour du thème de l'économie circulaire.

Par ailleurs, le Secrétariat du réseau a contribué aux activités européennes de la Métropole à travers :

- La veille des appels à projets européens et plus particulièrement des appels publiés par les programmes thématiques comme Horizon 2020, notamment sur la thématique mobilité ;
- L'information de la Métropole au sujet de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Les villes signataires s'engagent à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 40 % des gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030 ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Pour l'année 2018, il est proposé de mobiliser le réseau EUROCITIES par une série d'activités :

- Intégration de services métropolitains aux Forum et Groupes de Travail :
Afin de permettre aux services métropolitains de bénéficier des « services » du réseau EUROCITIES, il est proposé de commencer cette intégration par les services métropolitains d'ores et déjà les plus « avancés » en matière d'usage des fonds et programmes européens, que sont les DGA Développement Economique et Attractivité, Mobilité, Emploi-Insertion et Environnement. De façon opérationnelle, il est proposé de mobiliser les services de ces directions en vue des prochains événements organisés en 2018 dans le cadre des forums et groupes de travail correspondant à leurs domaines de compétence et d'activité.
- Préparation de l'adhésion de la Métropole au Pacte des Maires :
L'adhésion à ce réseau apparaît incontournable pour la Métropole. En effet la Convention des Maires apporte :
 - une reconnaissance et une visibilité internationales élevées pour notre action en faveur du climat et de l'énergie ;
 - de meilleures chances de financement des projets locaux en faveur du climat et de l'énergie ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

- des méthodes innovantes de mise en réseau, d'échange d'expériences et de renforcement de capacités grâce à des manifestations régulières, des jumelages, des webinaires ou des discussions en ligne ;
- un accès rapide à un « savoir-faire d'excellence » et à des études de cas inspirantes.

- Organisation d'un atelier interservices sur la mobilisation des fonds européens au service des opérations métropolitaines :

Le secrétariat EUROCIETIES pourrait également être mobilisé en 2018 en appui d'un atelier de prospective inter-services autour du sujet de la mobilisation des fonds européens pour le financement des opérations métropolitaines. Cet atelier pourrait mobiliser les services compétents sur les thématiques ciblées plus haut : développement économique, mobilité, cohésion sociale et environnement. Il s'agirait de mettre en perspective l'organisation actuelle en matière de mobilisation de fonds européens afin d'identifier les voies et moyens d'une optimisation de la mobilisation de fonds européens.

- Participation à l'Assemblée Générale annuelle 2018 :

L'assemblée annuelle EUROCIETIES aura lieu en 2018 à Edinburgh (Ecosse, Royaume Uni) du 28 au 30 novembre. La thématique choisie pour cette année est « Ville créative et compétitive » est suffisamment large pour valoriser différents aspects des politiques métropolitaines. La Métropole pourrait ainsi y être représentée par son Vice-Président en charge des affaires européennes. Cet événement pourrait également être l'occasion d'une mise en valeur d'opérations métropolitaines innovantes et mobilisant des fonds européens. Par exemple, des opérations sélectionnées et financées dans le cadre de la subvention globale ITI-FEDER pourraient être proposées au secrétariat d'EUROCIETIES pour concourir à la cérémonie des Awards qui présentent les initiatives les plus remarquables mises en œuvre par des membres du réseau lors de l'année écoulée. Les élus et techniciens porteurs de ces initiatives, dans l'hypothèse où elles seraient retenues, pourraient également être associés à la délégation métropolitaine participant à cet événement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-01/16/CM du Conseil de la Métropole du 13 mars 2016 approuvant les délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017 relative à l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à EUROCIETIES.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des activités et services proposés par le réseau EUROCIETIES avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;
- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'intérêt et l'opportunité de confirmer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les réseaux de collectivités mobilisés au niveau européen au regard des incertitudes pesant sur l'avenir de la politique de cohésion.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association EUROCITIES et le paiement de la cotisation 2018 pour un montant de 15.820 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ